

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6109

présenté par
Mme Panot

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 4 à 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Nous pensions que le gouvernement avait fait un pas, sur l'application de l'âge pivot, notamment. Nous aurait-il menti ? Par ailleurs, dans la suite du texte, 29 articles nous demanderons d'habiliter le gouvernement à légiférer par ordonnance. A lui faire confiance en somme. Évidemment, au vu de la qualité de la loi qui nous est soumise, de l'intraitabilité du gouvernement qui matraque les manifestant-es, de la faiblesse de ses arguments pour défendre sa réforme, nous ne lui octroyons pas une once de confiance. Nous refusons l'application dans le temps telle que nous le propose le gouvernement.